

Conseil d'Administration
Lundi 03 avril 2017
Aéroport Metz Nancy Lorraine – 09 h 00
Compte Rendu

Administrateurs

Titulaires présents :

Philippe RICHERT
Walter BROCCOLI
Henry LEMOINE
Brigitte TORLOTING
Jordan GROSSE CRUCIANI
Thierry GOURLOT

Suppléants présents :

Valérie DEBORD
Mireille GAZIN
Rachel THOMAS
Marie Louise KUNTZ

Représentants de la Région Grand Est:

Christian DEBEVE : Conseiller délégué aux dossiers aéroportuaires
Alain ABEYA : Direction des Transports et de la Mobilité

Représentants des services de l'établissement :

Stéphane LAFAY : Directeur Général
Raphaël BRUNGARD : Adjoint délégué à l'administration
Yves LOUBET : Adjoint délégué à l'exploitation

Olivier SIMON : Représentant Aéroport Nancy Essey

1) Validation du compte rendu du Conseil d'Administration du 27 février 2017

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le compte rendu du Conseil d'Administration du 27 février 2017.

2) Convention de mise à disposition du directeur général

Le Président RICHERT présente Stéphane LAFAY, le nouveau directeur général à l'ensemble des administrateurs.

Le Président explique qu'il est difficile de trouver un directeur pour une petite structure car celui-ci doit avoir un spectre de compétence très large (connaissances RH, technique, comptable...). Il remercie Stéphane LAFAY d'avoir accepté de partager son temps entre l'Aéroport de Vatry et celui de Metz Nancy Lorraine.

Il souligne que la rémunération du directeur général sera prise en charge à parts égales entre l'Aéroport de Vatry et l'EPMNL. L'économie pour l'EPMNL représentera environ la moitié du salaire du directeur général précédent.

Philippe RICHERT annonce des résultats satisfaisants pour l'aéroport de Vatry en 2016 tout en rappelant que rien n'est acquis. Les connaissances aéroportuaires de Stéphane LAFAY seront un atout pour Metz Nancy Lorraine. Le Président souligne que le financement d'un aéroport par le Conseil Régional n'est pas un problème dans la mesure où cet équipement est au service de l'attractivité du territoire, mais il faut veiller à la bonne utilisation de l'argent public, avec obtention de résultats.

Stéphane LAFAY aura également pour mission le rétablissement des relations sociales normalisées et de qualité au sein de l'établissement public. Les tensions passées ont été difficilement supportables pour les salariés ; la page doit être tournée suite au départ de Françoise HERMENT.

Le Président affirme que la mise en place d'un professionnel du domaine aéronautique à la tête de l'EPMNL est un vrai bénéfice. Il rappelle cependant que l'atteinte du petit équilibre en 2020 reste notre objectif.

Le Président laisse la parole à Stéphane LAFAY afin qu'il présente son parcours aux administrateurs.

Stéphane LAFAY revient sur ses différentes expériences professionnelles :

Il a débuté sa carrière à l'aéroport de Lyon comme responsable marketing cargos pour y développer le fret. Il a ensuite œuvré chez le leader de l'assistance aéroportuaire cargos.

A la suite de ces expériences, il a pris la direction régionale d'une entreprise routière de transports urgents : taxis colis dont l'engagement principal était la qualité au service des clients. Deux ans plus tard, il intègre l'escale Hop ! Régional à Lyon au poste de chef d'escale de 2005 à 2013.

Il poursuit sa carrière chez Hop ! Britair où il est approché en 2014 pour prendre la direction de l'aéroport de Paris Vatry.

Ce poste lui permet de retrouver une structure à taille humaine et surtout de découvrir un site incroyable mais qui n'a pas réussi à trouver sa place par rapport aux aéroports parisiens.

Il explique qu'en 2016 Vatry a connu une très grosse augmentation de l'activité passagers ainsi qu'une forte progression des mouvements Cargo. Mais Vatry ne peut absolument pas être comparée à MNL car 80 % de son activité ne peut pas être programmée. De plus, Metz Nancy Lorraine et Vatry font partie d'un même territoire ; la concurrence est européenne. Il y a une forme de complémentarité entre les 2 aéroports ; la structure « trafic » de MNL n'a rien à voir avec celle de Vatry. A Metz Nancy Lorraine, nous avons des vols réguliers opérés par de grandes compagnies depuis plusieurs années mais pas d'activité cargos. La complémentarité des deux aéroports a motivé sa décision d'accepter ce nouveau poste.

Le Président RICHERT remercie Stéphane LAFAY pour sa présentation. Il souligne son professionnalisme dans l'organisation des transports aériens et se déclare satisfait que celui-ci accepte le challenge de ce nouveau poste.

Philippe RICHERT souligne l'implication des responsables sur Metz Nancy Lorraine ayant permis une bonne continuité de la gestion quotidienne de l'aéroport et remercie l'ensemble des équipes pour l'enthousiasme dont celles-ci ont toujours fait preuve malgré une conjoncture difficile.

Walter BROCCOLI souhaite connaître le temps de présence du directeur général sur la plate-forme de Metz Nancy Lorraine. Stéphane LAFAY explique qu'il sera à Metz Nancy Lorraine les lundis et vendredis, mais en fonction de l'actualité, il pourra être présent plus souvent si nécessaire. Il ne souhaite pas gérer à distance mais être proche des équipes. Il apprécie les entreprises à taille humaine lui permettant des échanges en direct avec les salariés.

Jordan GROSSE CRUCIANI indique qu'il a été informé que l'aéroport de Liège avait lancé un partenariat avec Metz Nancy Lorraine. Stéphane LAFAY indique qu'il n'y a pas d'actualité sur ce sujet.

Pour conclure, le nouveau directeur général explique qu'il aurait sûrement hésité à prendre ce poste s'il n'y avait pas déjà en place une entreprise qui fonctionne, avec des équipes structurées.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la convention de mise à disposition de Monsieur Stéphane LAFAY par l'EP de l'aéroport de Vatry à l'EP de l'aéroport de MNL, et autorise Monsieur le Président de l'EPMNL à la signer.

3) **Modification des statuts**

Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et le décret n° 2016-361 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics de défense et de sécurité fixent à 25 000 euros HT le seuil de dispense de procédure pour l'ensemble des acheteurs soumis à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet relatif aux marchés publics.

Le Conseil d'Administration autorise à l'unanimité la modification de l'article 9 des statuts de l'EPMNL comme suit : « conformément à l'article R 2221-23 du code général des collectivités territoriales, la passation des contrats d'un montant supérieur à 25 000 euros donne lieu à un compte rendu spécial au Conseil d'Administration dès sa prochaine réunion ». les autres termes de cet article restent inchangés.

4) **Autorisation du Conseil d'Administration pour lancer les marchés**

Les marchés de fournitures et services ci-après seront conclus pour une durée de 4 ans :

- approvisionnement en électricité
- approvisionnement en chauffage
- fourniture de produits dégivrants pour sols et avions

Le seuil de 209 000 € HT sera donc dépassé. Une validation du Conseil d'Administration avant le lancement des consultations liées à ces marchés est nécessaire.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le lancement des consultations relatives aux marchés de fournitures et services suivants :

- *approvisionnement en électricité*
- *approvisionnement en chauffage*
- *fourniture de produits dégivrants pour sols et avions*

Et autorise Monsieur Stéphane LAFAY, Directeur Général, à signer l'ensemble des documents nécessaires à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ces marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

5) Compte Rendu d'Activité 2016

Le Président RICHERT fait un rappel rapide sur les données de ce document, en soulignant que toutes ces données ont déjà été présentées lors des Conseils d'Administration précédents.

Stéphane LAFAY tient à informer les administrateurs qu'il a mal vécu le déroutement des vols sur Luxembourg lors de la fermeture de la piste pour travaux.

Rachel THOMAS souhaite savoir où les vols auraient pu être dérottés. Stéphane LAFAY aurait souhaité retenir un aéroport français. Yves LOUBET précise que le choix de Luxembourg était une volonté d'Air Algérie.

Le Président conclut sa présentation en souhaitant que 2017 permette une remontée du trafic sur Metz Nancy Lorraine.

Valérie DEBORD a bien pris connaissance de la répartition du trafic en fonction des vols mais elle souhaite être informée du coût lié à chaque vol.

Philippe RICHERT explique que ce point sera abordé lors d'une prochaine séance, surtout en ce qui concerne l'accord portant sur le financement des vols Twin Jet pour Nantes et Bordeaux.

Le président RICHERT explique que cette convention signée par Françoise HERMENT, n'est pas valable car elle n'avait pas autorité pour signer ce document.

Le Président demande que tout soit mis en œuvre sur le site afin de favoriser son développement : favoriser la fréquentation du site, location de bureaux dans le bâtiment tertiaire, redynamisation du restaurant.

Le Conseil d'Administration prend acte de la présentation du Compte Rendu d'Activité 2016.

6) Vente de matériel

Deux véhicules de service EPMNL ont été proposés à la vente aux plus offrants :

- Véhicule Peugeot 206+, immatriculé AD 068 HW, acquisition en 2013, 101 156 km répertorié à l'inventaire sous le n° 2013-067 pour un prix d'achat de 5 008.36 € HT
- Véhicule Peugeot 206+, immatriculé BG 812 ZS, acquisition en 2014, 115 730 km répertorié à l'inventaire sous le n° 2014-088 pour un prix d'achat de 4 991.67 € HT

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la vente de ces véhicules aux montants ci-dessous :

- ***véhicule 206+ AD 068 HW : 2200 €***
- ***véhicule 206+ BG 812 ZS : 1850 €***

7) Divers

A. *Simulateur*

Le directeur général explique que ce projet d'acquisition d'un simulateur de vol par l'EPMNL ne lui semble pas opportun pour les motifs suivants :

- Le Beech 1900 est un avion vieillissant qui n'est plus fabriqué
- Peu de compagnies françaises l'utilisent
- Un seul client est intéressé
- Un autre centre de simulation devrait être créé prochainement à Villepinte

Dans ces conditions, équilibrer un budget de fonctionnement ne semble pas réalisable. De fait l'amortissement des investissements ne pourrait pas être assuré.

Le Président souligne les montants suivants :

Produit d'exploitation : 200 000 euros

Frais d'exploitation : 700 000 euros (maintien en conditions opérationnelles)

Le business plan n'est donc pas économiquement viable.

Stéphane LAFAY informe les administrateurs que l'Aéroport de Lyon avait également souhaité mettre en place ce type de projet pour A320 et B 737 mais ce projet privé n'a pas fonctionné. La question peut être posée sur la pertinence d'un tel projet lancé par un aéroport.

Rachel THOMAS souhaite rappeler que le Conseil d'Administration avait donné son accord sur le sujet « simulateur » autour d'un facteur d'attractivité pour différentes compagnies et divers utilisateurs qui pouvaient devenir à terme des clients potentiels mais les administrateurs n'avaient pas connaissance des charges de fonctionnement. La réalité traduite ce jour permet de clarifier ce sujet.

Valérie DEBORD souhaite que les bonnes questions soient posées : A quoi sert cet aéroport, pour quels clients, vers quelles destinations. La mise en place d'un simulateur ne permettra pas de créer une nouvelle clientèle.

Le Président souligne que le projet de simulateur était basé sur une formation pour des avions déjà vieillissants qui conduirait forcément à une érosion du potentiel.

Pour tous les motifs évoqués précédemment, le Président propose aux administrateurs de ne pas donner suite à cette opération et de la clore.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de déclarer la procédure d'appel d'offres pour l'acquisition d'un simulateur de vol sans suite.